

CREDEL



Centre de Recherche
et d'Expertise pour
le Développement
Local

UN MONDE INCLUSIF ET RESILIENT

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNES PERSONNELLES

Vision de CREDEL : Promouvoir une éducation inclusive et des modes de vie respectueux de l'environnement et résilients aux changements climatiques au sein des communautés locales.

Mission de CREDEL : Accompagner les communautés à la base dans le processus de développement local durable.

FONDEMENT JURIDIQUE

Loi n° 2009-09 portant protection des données à caractère personnel en République du Bénin.

Glossaire :

- **donnée à caractère personnel** : toute information relative à une personne physique identifiée ou susceptible de l'être, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. L'identification se fait à partir des moyens dont dispose ou auxquels peut avoir accès, le responsable du traitement ou toute autre personne ;

- **fichier de données à caractère personnel** : tout ensemble structuré et stable de données à caractère personnel, accessible selon des critères déterminés ;

- **personne concernée par un traitement de données à caractère personnel** : toute personne à laquelle se rapportent les données qui font l'objet du traitement ;

- **responsable d'un traitement de données à caractère personnel** : la personne, l'autorité publique, le service ou l'organisme qui détermine ses finalités et ses moyens ;

- **sous-traitant** : toute personne traitant des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement ;

- traitement automatisé d'informations :
ensemble des opérations réalisées par des moyens automatiques, relatif à la collecte, l'enregistrement, l'élaboration, la modification, la conservation, la destruction, l'édition de données et, d'une façon générale, leur exploitation ;

- traitement de données à caractère personnel : toute opération ou tout ensemble d'opérations portant sur de telles données quel que soit le procédé utilisé et notamment la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la consécration, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission ou diffusion de tout autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction ;

- Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) :
organisme de protection des données à caractère personnel et de contrôle de leur traitement.

I- DES CONDITIONS DE TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

1. Un traitement de données à caractère personnel ne peut porter que sur des données remplissant les conditions ci-après :

a- être collectées et traitées de manière loyale et licite ;

b- être collectées pour des finalités bien déterminées, explicites, légitimes et non frauduleuses ;

c- ne pas être traitées ultérieurement de manière incompatible avec les finalités ainsi déterminées ;

d- être adéquates, pertinentes et non excessives au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées et de leurs traitements ultérieurs ;

e- être exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour. Des mesures appropriées doivent être prises pour que les données inexacts ou incomplètes au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées ou traitées soient effacées ou rectifiées ;

f- être conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant un délai n'excédant pas la durée nécessaire à l'atteinte des finalités pour lesquelles elles sont collectées ou traitées.

La collecte ou le traitement des données opéré(e) par tout moyen frauduleux, déloyal, illicite est interdit(e).

2. Il est interdit, sauf consentement exprès de la personne concernée, de collecter ou de traiter des données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale des personnes ou des données relatives à la santé et à la vie sexuelle des personnes.

3. Dans la mesure où la finalité du traitement l'exige pour certaines catégories de données, les conditions ci-après doivent être respectées :

a- les traitements pour lesquels la personne concernée a donné son consentement exprès, sauf lorsque la loi prévoit que l'interdiction visée ne peut être levée même par le consentement de la personne concernée ;

b- les traitements nécessaires à la sauvegarde de la vie humaine, mais auxquels la personne concernée ne peut donner son consentement par suite d'une incapacité juridique ou d'une impossibilité matérielle ;

c- les traitements mis en œuvre par une association ou tout autre organisme à but non lucratif ou à caractère religieux, philosophique ou syndical et dont la finalité est relative à la gestion de leurs membres ou celle des personnes qui entretiennent avec eux des contacts réguliers dans le cadre de leurs activités ;

d- les traitements nécessaires à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice ;

4. Base du traitement des données personnelles. Nous collectons vos données personnelles afin de pouvoir accomplir les services que nos entités proposent. A ce titre, les bases juridiques du traitement de vos données sont les suivantes :

- l'exécution du contrat qui nous lie,
- votre consentement,
- notre intérêt légitime (Prévention d'une fraude, sécurité, lutte contre le blanchiment de capitaux...),
- l'exécution d'obligations légales et réglementaires.

5. Informations collectées

Nous collectons les informations car elles sont nécessaires à la réalisation de nos Services. Ces informations sont transmises volontairement par tout client ou utilisateur par l'intermédiaire d'un formulaire de contact.

Il s'agit essentiellement, selon les structures concernées :

- d'informations relatives à l'état civil (Nom, prénom, date de naissance, ville de naissance...) de vos coordonnées (numéro de téléphone, adresse postale, adresse mail...)

- d'informations relatives à votre situation professionnelle (statut, poste, revenus...)

- d'informations relatives à votre situation personnelle (avis d'imposition, taxe d'habitation...)

Les données obligatoires collectées via les formulaires de contact sont signalées par un astérisque « *Mentions obligatoires ». En l'absence de réponse ou en cas d'informations erronées, nous ne serons pas en mesure de traiter votre demande et vous ne pourrez en conséquence avoir accès à nos Services.

6. Finalité de l'utilisation de vos données personnelles

Les données personnelles communiquées sont utilisées soit pour répondre aux demandes formulées par vos soins, soit pour vous permettre d'accéder aux Services proposés par nos entités (exemple : examiner votre dossier de candidature)

Nous pourrions également utiliser vos données afin de vous communiquer toute, invitations à des événements ou toute autre initiative.

II- DES DROITS DES PERSONNES A L'EGARD DES TRAITEMENTS DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

1. Toute personne physique a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, aux traitements des données à caractère personnel la concernant.
2. Toute personne a le droit de s'opposer, sans frais, à l'utilisation des données la concernant à des fins de prospection, notamment commerciale, caritative ou politique, sans avoir à justifier d'un motif légitime.
3. La personne auprès de laquelle sont recueillies des données à caractère personnel la concernant doit être informée par le responsable du traitement ou son représentant :
 - a- de l'identité du responsable de traitement ou de celle de son représentant ;
 - b- de l'objectif poursuivi à travers le traitement ;
 - c- du caractère obligatoire ou facultatif des informations qui sont demandées et des réponses fournies ;
 - d- des destinataires ou catégories de destinataires des données ;
- des modalités d'exercice de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification.
4. Toute personne justifiant de son identité a le droit d'interroger nos services ou organismes chargés de mettre en œuvre les traitements automatisés dont la liste est accessible au public en vue de savoir si ces traitements portent sur des informations nominatives la concernant et, le cas échéant, d'en obtenir communication.
5. Le titulaire du droit d'accès peut obtenir communication des informations le concernant. La communication, en langage clair, doit être conforme au contenu des enregistrements.

Une copie est délivrée au titulaire du droit d'accès qui en fait la demande contre perception d'une redevance forfaitaire variable selon la catégorie de traitement dont le montant est fixé par la direction. Toutefois, la commission saisie contradictoirement par le responsable du fichier peut lui accorder :

 - des délais de réponse ;
 - l'autorisation de ne pas tenir compte de certaines demandes manifestement abusives par leur nombre, leur caractère répétitif ou systématique.